

ACTUALITÉ

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFPA : LES SALARIÉ·ES ONT CHOISI LA CGT !

Du 20 au 27 avril dernier, les salarié·es de l'AFPA (Établissement Public Industriel et Commercial depuis 2017) étaient appelé·es à désigner par vote électronique leurs deux représentant·es des salarié·es au Conseil d'Administration.

Les quatre organisations représentatives avaient présenté une liste, la CGT et la CFE-CGC obtiennent une représentante. Pour la CGT, c'est Catherine Ribot qui portera ce mandat d'une durée de 5 ans.



Catherine Ribot

D'autre part, les 27 membres du Conseil d'Administration ont toutes été renouvelé·es : collège État (9), collège Régions de France (4), collège des confédérations syndicales (5), collège des représentant·es employeur·ses (3), personnalités qualifiées (4) et enfin représentant·es des salarié·es (2). Pour notre confédération, c'est Marie Buisson qui continuera à porter ce mandat.

Un nouveau Président du Conseil d'Administration a été désigné en la personne de Jean-Marie MARX, qui n'est pas un inconnu, ni un novice dans le monde de la formation professionnelle. Il avait d'ailleurs participé à une table ronde lors d'un colloque sur les 70 ans de l'AFPA en 2016 à la confédération.

Le CGT-AFPA, conformément à ses engagements, portera avec détermination et conviction les orientations prioritaires par les salarié·es au Conseil d'Administration, dans l'intérêt de toutes et de tous.

Impu / egalpa.fr / election-ca-ca-salarié-qu-propositions-orientations

→ Renforcer les missions de service public et la place de l'AFPA : le contexte national nécessite un développement de l'ANSP, notamment par le développement de nouveaux incubateurs sur les métiers émergents et le renforcement de la pédagogie de l'Etat professionnel (formation et révision des Titres).

→ Obtenir les moyens indispensables pour garantir un service de qualité : le package COP/Conat d'Objectifs et de Performance privé en 2023, devra intégrer de manière prioritaire l'avenir sociale de nos missions.

→ Améliorer les conditions de travail indissociable d'un haut niveau de qualité de service des usagers, cette question devra être prise en compte dans chaque décision prise par le Conseil d'Administration.

→ Modifier la composition du CA : à l'instar d'autres établissements publics, nous demandons que le nombre de représentant·es des salarié·es s'élève à 1/3 des membres. Les salarié·es, premiers impactés par les décisions du CA, doivent être pleinement représentés.

Alors que les transitions écologiques et environnementales vont avoir des répercussions importantes pour les citoyen·nes et que la réindustrialisation du pays nécessite une priorité, l'AFPA doit être en capacité d'accompagner, de former et de qualifier pour les métiers de demain dans le cadre d'un grand service public national de la formation professionnelle. C'est ce projet pour l'AFPA et ses salarié·es que Catherine Ribot et Marie Buisson porteront au sein de cette instance.

élections au Conseil d'Administration de l'AFPA : les salarié·es ont choisi la CGT !

lundi 11 juillet 2022, par Bariaud

ACTUALITÉ

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFPA : LES SALARIÉ·ES ONT CHOISI LA CGT !

Du 20 au 27 avril dernier, les salarié·es de l'AFPA (Établissement Public Industriel et Commercial depuis 2017) étaient appelé·es à désigner par vote électronique leurs deux représentant·es des salarié·es au Conseil d'Administration.

Les quatre organisations représentatives avaient présenté une liste, la CGT et la CFE-CGC obtiennent une représentante. Pour la CGT, c'est Catherine Ribot qui portera ce mandat d'une durée de 5 ans.



Catherine Ribot

D'autre part, les 27 membres du Conseil d'Administration ont toutes été renouvelé·es : collège État (9), collège Régions de France (4), collège des confédérations syndicales (5), collège des représentant·es employeur·ses (3), personnalités qualifiées (4) et enfin représentant·es des salarié·es (2). Pour notre confédération, c'est Marie Buisson qui continuera à porter ce mandat.

Un nouveau Président du Conseil d'Administration a été désigné en la personne de Jean-Marie MARX, qui n'est pas un inconnu, ni un novice dans le monde de la formation professionnelle. Il avait d'ailleurs participé à une table ronde lors d'un colloque sur les 70 ans de l'AFPA en 2016 à la confédération.

LA PÉDAGOGIE DE LA PROMOTION SOCIALE

→ Renforcer les missions de service public et la place de l'AFPA : le contexte national nécessite un développement de l'ANSP, notamment par le développement de nouveaux incubateurs sur les métiers émergents et le renforcement de la pédagogie de l'Etat professionnel (formation et révision des Titres).

→ Obtenir les moyens indispensables pour garantir un service de qualité : le package COP/Conat d'Objectifs et de Performance privé en 2023, devra intégrer de manière prioritaire l'avenir sociale de nos missions.

Ces élections ont été marquées par un faible taux de participation de 38,04 %, sensiblement identique au précédent scrutin de 2017. La liste CGT obtient 38,47 % des voix et arrive en seconde position, devancée la CFE-CGC qui obtient 39,47 % des voix et fait ainsi son entrée au Conseil d'Administration, au détriment de la CFDT qui perd son siège. La CGT reste majoritaire chez les non-cadres (devant la CFDT et la CFE-CGC). Mais ces personnes sont de moins en moins nombreuses, en raison de l'externalisation croissante de certaines activités : entretien et maintenance des locaux, nettoyage et démantèlement restauration.

La CGT-AFPA, conformément à ses engagements, portera avec détermination et conviction les orientations prioritaires par les salarié·es au Conseil d'Administration, dans l'intérêt de toutes et de tous.

Impu / egalpa.fr / election-ca-ca-salarié-qu-propositions-orientations

→ Renforcer les missions de service public et la place de l'AFPA : le contexte national nécessite un développement de l'ANSP, notamment par le développement de nouveaux incubateurs sur les métiers émergents et le renforcement de la pédagogie de l'Etat professionnel (formation et révision des Titres).

→ Obtenir les moyens indispensables pour garantir un service de qualité : le package COP/Conat d'Objectifs et de Performance privé en 2023, devra intégrer de manière prioritaire l'avenir sociale de nos missions.

→ Améliorer les conditions de travail indissociable d'un haut niveau de qualité de service des usagers, cette question devra être prise en compte dans chaque décision prise par le Conseil d'Administration.

→ Modifier la composition du CA : à l'instar d'autres établissements publics, nous demandons que le nombre de représentant·es des salarié·es s'élève à 1/3 des membres. Les salarié·es, premiers impactés par les décisions du CA, doivent être pleinement représentés.

Alors que les transitions écologiques et environnementales vont avoir des répercussions importantes pour les citoyen·nes et que la réindustrialisation du pays nécessite une priorité, l'AFPA doit être en capacité d'accompagner, de former et de qualifier pour les métiers de demain dans le cadre d'un grand service public national de la formation professionnelle. C'est ce projet pour l'AFPA et ses salarié·es que Catherine Ribot et Marie Buisson porteront au sein de cette instance.

participé à une table ronde lors d'un colloque sur les 70 ans de l'AFPA en 2016 à la confédération (L'AFPA, la pédagogie de la promotion sociale, IHS-FERC, Ed. Syllepse, P. 101).

Ces élections ont été marquées par un faible taux de participation de 38,04 %, sensiblement identique au précédent scrutin de 2017. La liste CGT obtient 28,47 % des voix et arrive en seconde position, derrière la CFE-CGC qui obtient 39,47 % des voix et fait ainsi son entrée au Conseil d'Administration, aux dépens de la CFDT qui perd son siège. La CGT reste majoritaire chez les non-cadres (devant la CFDT et la CFE-CGC). Mais ces personnels sont de moins en moins nombreux, en raison de l'externalisation croissante de certaines activités : entretien et maintenance des locaux, nettoyage et dernièrement restauration.

La CGT-AFPA, conformément à ses engagements, portera avec détermination et conviction les [orientations plébiscitées](#) par les salarié·es au Conseil d'Administration, dans l'intérêt de toutes et de tous.

- Renforcer les missions de service public et la place de L'AFPA : le contexte national nécessite un développement des MNSP, notamment par le développement de nouveaux incubateurs sur les métiers émergents et le renforcement de la politique du Titre professionnel (création et révision des Titres).
- Obtenir les moyens indispensables pour garantir un service de qualité : le prochain COP (Contrat d'Objectifs et de Performance) prévu en 2023, devra intégrer de manière prioritaire l'utilité sociale de nos missions.
- Améliorer les conditions de travail : indissociable d'un haut niveau de qualité au service des usager·es, cette question devra être prise en compte dans chaque décision prise par le Conseil d'Administration.
- Modifier la composition du CA : à l'instar d'autres établissements publics, nous demanderons que le nombre de représentant·es des salarié·es s'élève à 1/3 des membres. Les salarié·es, premier·es impacté·es par les décisions du CA, doivent être justement représenté·es.

Alors que les transitions écologiques et environnementales vont avoir des répercussions importantes pour les citoyen·nes et que la réindustrialisation du pays redevient une priorité, l'AFPA doit être en capacité d'accompagner, de former et de qualifier pour les métiers de demain dans le cadre d'un grand service public national de la formation professionnelle. C'est ce projet pour l'AFPA et ses salarié·es que Catherine Ribot et Marie Buisson porteront au sein de cette instance.